

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique du compte financier unique 2025

Le compte financier unique soumis au conseil municipal du 10 mars 2026 retrace l'exécution du budget principal de la Commune au cours de l'exercice 2025. Ce compte financier unique est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. **Les dépenses de fonctionnement**

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à la dissimulation des réseaux téléphoniques, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, garderie...), s'élève à 289 612,04 € soit 36,03 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 405 517,08 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 50,44 % des dépenses de fonctionnement (405 517,08 / 803 804,42 * 100). **Les contrats aidés ont été supprimés courant 2025. Aux services techniques, un agent a démissionné et un agent a également demandé le passage du temps partiel de 80% à 50%. Au service des écoles, un agent a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Afin de pouvoir respecter les règles d'encadrement et pallier aux besoins de la commune, cinq embauches ont dû être effectuées (2 adjoint techniques stagiaires, deux adjoints techniques contractuels et un adjoint administratif contractuel).**

- - Ci-dessous effectif au 31 décembre 2025--

Titulaires	2024	2025
Catégorie B	1 rédacteur PP 2 ^e cl TC	1 rédacteur PP 2 ^e cl TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C	1 adjoint administratif TC	1 adjoint administratif TC
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2 ^e cl (6/7)	1 adjoint technique PP 2 ^e cl (50%)
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	3 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2 ^e cl TC	
Catégorie C	1 ATSEM PP 2 ^e cl TNC	1 ATSEM PP 2 ^e cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM PP 2 ^e cl TC	1 ATSEM PP 2 ^e cl TC
Non Titulaires	2024	2025
Contrats aidés CUI CAE / CEC	5	0
Catégorie C		1 adjoint administratif TNC
Catégorie C		2 adjoints techniques TNC

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 88 565,31 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de l'informatique en nuage, de

la contribution obligatoire de la commune au budget du service de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 11,01 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 8 275,96 €. Les intérêts de la dette représentent 1,02 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges spécifiques du chapitre 67 s'établissent à 1 018,13 €. Elles représentent 0,12 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (amortissements et valeurs comptables des immobilisations cédées) s'élève à 10 815,90 € soit 1,34 % des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 458 312,87 € soit 974 490,88 € de recettes réelles et d'ordre et 483 821,99 € d'excédent 2024 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, repas cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2025

Recettes de fonctionnement	974 490,88 €
Dépenses de fonctionnement	803 804,42 €
Résultat brut de fonctionnement 2025	170 686,76 €
Excédent reporté 2024	483 821,99 €
Excédent global de fonctionnement 2025	654 508,45 €

xxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 321 175,34 € à savoir,

- 293 198,38 € de dépenses d'équipement,
- 26 933,76 € de dépenses financières (remboursement du capital des emprunts pour 12 618,44 €, remboursement à l'EPF SMAF pour 14 315,32 €),
- Opération de cessions pour 1 043,20 €.

Les dépenses d'équipement représentent 91,28 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2025 avec le concours de subventions sont les suivants :

- Travaux de rénovation des logements et des bureaux de la Gendarmerie de St-Dier,
- Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie, dallage du sous-sol,

- Travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire,
- Travaux d'améliorations énergétiques des logements de l'immeuble des 3 et 5 rue de l'Octroi,
- Travaux de voirie communale,
- Mobilier pour garderie, serveur école primaire, informatique, jeux pour enfants,
- Travaux d'éclairage public à Heurs et à Lachamp,
- Travaux de restauration des vitraux de l'Église de St-Dier,
- Fabrication et pose d'une rambarde à proximité du Prieuré,
- Fabrication et pose de garde-corps sur le pont des Martinanches (en collaboration avec la commune d'Auzelles)

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2025) d'un montant de 151 500,00 € sont reportés au budget primitif 2026, à savoir : 2 000,00 € pour les terrains DEJOUX, 70 000,00 € pour des travaux d'éclairage public (Leds pour la salle de la Briqueterie, Mise en conformité de l'éclairage public), 12 000,00 € (Protection des abat-sons de l'Église de St-Dier), 5 000,00 € pour la Briqueterie, 25 000,00 € pour l'installation de poteaux incendie, 25 000,00 € pour la voirie de Cublas, 12 500,00 € (divers matériels, mobiliers, ...).

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 355 763,56 €, à savoir :

- 238 264,71€ de recettes réelles constituées pour 139 493,42 € de recettes d'équipement (subventions concernant les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, les travaux d'enfouissement des réseaux Telecom de Heurs, les Dons et Legs reversés par la Fondation du Patrimoine), 97 818,48 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, compte 1068), 952,81 € de récupération du dépôt de garantie de la cuve de gaz de la maison du Peuple,
- 10 815,90 € d'opérations d'ordre (amortissements et opération de cession),
- 106 682,95 € d'excédent reporté 2024,

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées au 31 décembre 2025) d'un montant de 36 219,00 € sont à reporter au budget primitif 2025 (subventions pour les travaux d'améliorations énergétiques de l'École Primaire et de dissimulation des réseaux à Lachamp).

En 2025, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2025

Recettes d'investissement	249 080,61 €
Dépenses d'investissement	321 175,34 €
Résultat brut d'investissement 2025	- 72 094,73 €
Excédent reporté 2024	+ 106 682,95 €
Résultat global d'investissement 2025	+ 34 588,22 €

Au résultat global 2025, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2026) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement

Restes à réaliser dépenses	- 151 500,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 36 219,00 €
Résultat final 2025	- 80 692,78 €

7. Affectation des résultats 2024

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 80 692,78 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

80 692,78 € sont prélevés sur les 654 508,45 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 573 815,67 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2026.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2025 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxes foncières bâties : 44,47 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,27 %



**Le Maire,
Nathalie SESSA**

Pièces annexes : Extrait du document de valorisation financière et fiscale 2025 élaboré par la Direction Générale des Finances publique

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025
Produits réels de fonctionnement	744 985	822 985	893 959	920 943	947 443		2,9 %
Charges réelles de fonctionnement	607 341	708 706	705 582	773 437	767 574		-0,8 %
Capacité d'autofinancement brute	137 644	114 279	188 376	147 506	179 869		21,9 %
Capacité d'autofinancement nette	124 975	101 101	175 687	135 580	167 251		23,4 %
Dépenses d'équipement	154 593	230 210	291 912	559 134	293 198		-47,6 %
Dettes financières	229 775	216 597	291 768	265 738	238 804		-10,1 %
Fonds de roulement	852 074	767 923	850 509	668 607	689 097		3,1 %
Trésorerie	808 785	755 162	830 222	667 894	633 284		-5,2 %

REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence			2025
		Département	Région	National	
Produits réels de fonctionnement	1 671	1 011	980	920	
Charges réelles de fonctionnement	1 354	827	762	738	
Capacité d'autofinancement brute	317	185	218	182	
Capacité d'autofinancement nette	295	88	130	109	
Dépenses d'équipement	517	442	458	389	
Dettes financières	421	657	728	560	
Fonds de roulement	1 215	337	542	557	
Trésorerie	1 117	405	595	598	

RATIOS

	Commune	2025		
		Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	43,37 %	43,06 %	40,14 %	42,29 %
Taux d'épargne	18,98 %	18,26 %	22,22 %	19,83 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,84	0,91	0,87	0,88
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,25	0,65	0,74	0,61
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	1,33	3,56	3,34	
Fonds de roulement en jours de charges réelles	327,68	148,71	259,39	211,80

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

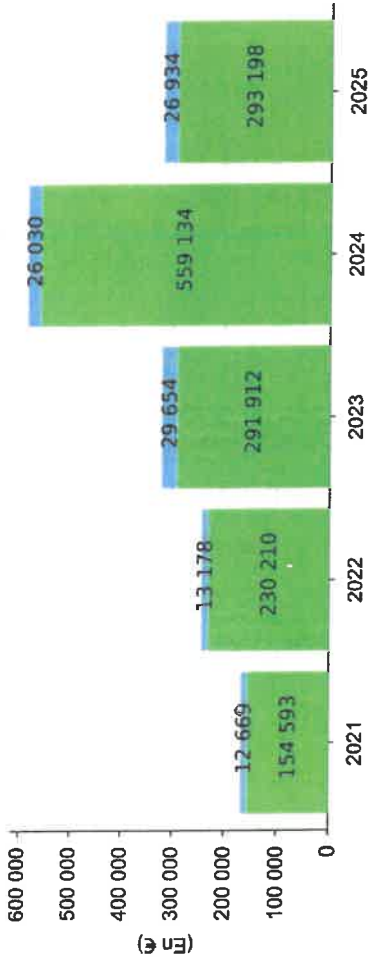
Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 063-216303347-20260310-CFU_2025-BF

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



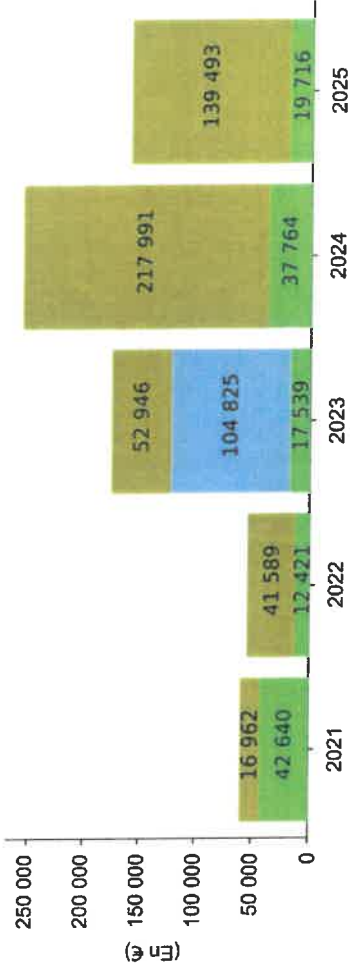
■ Dépenses directes d'équipement ■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

REPERES

2025

En €/hab	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	517	442	458	389
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	48	100	92	75

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés ■ Subventions et participations d'équipement reçues ■ Recettes liées aux emprunts

REPERES

2025

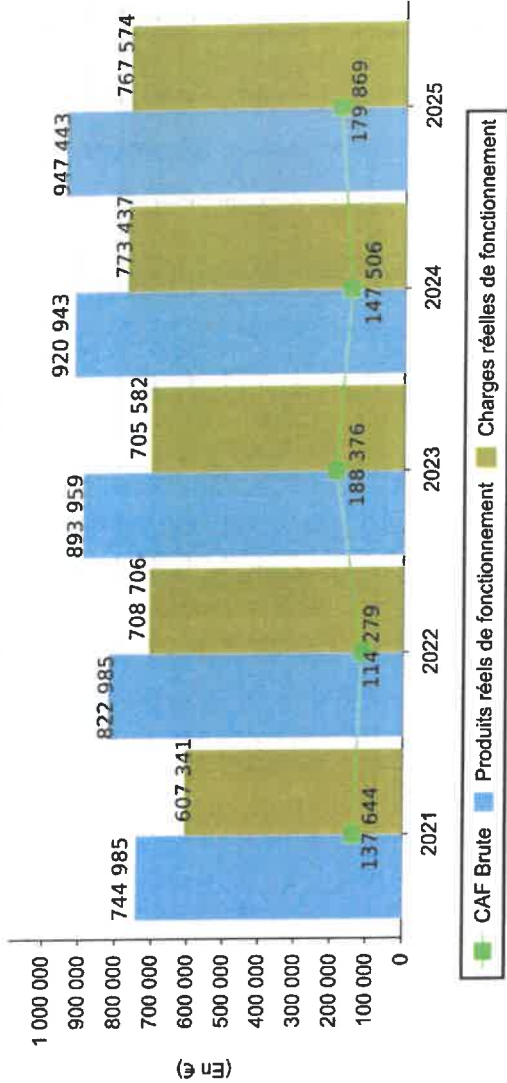
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	35	56	69	56
Recettes liées aux emprunts	0	73	85	61
Subventions et participations d'équipement reçues	246	139	131	121

L'autofinancement brut et net

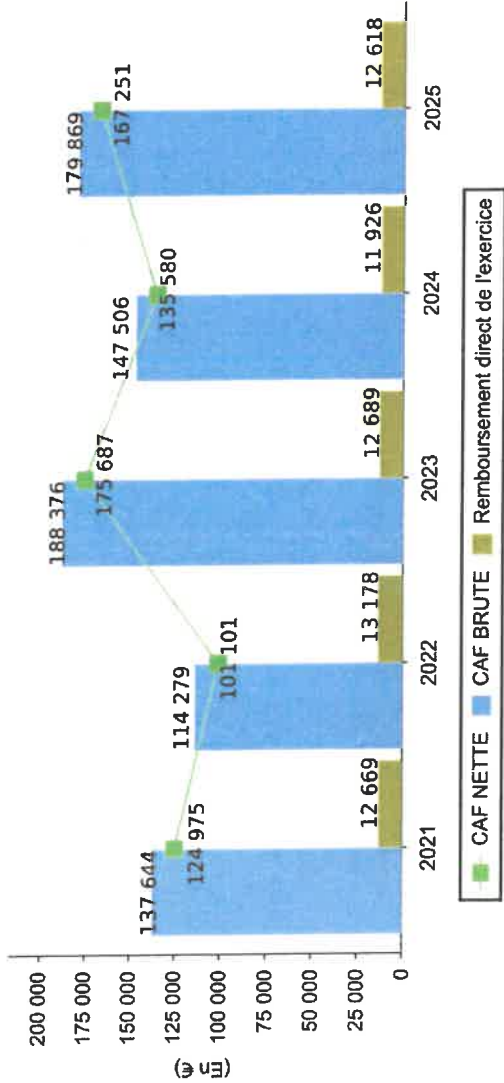
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une dette remboursée.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

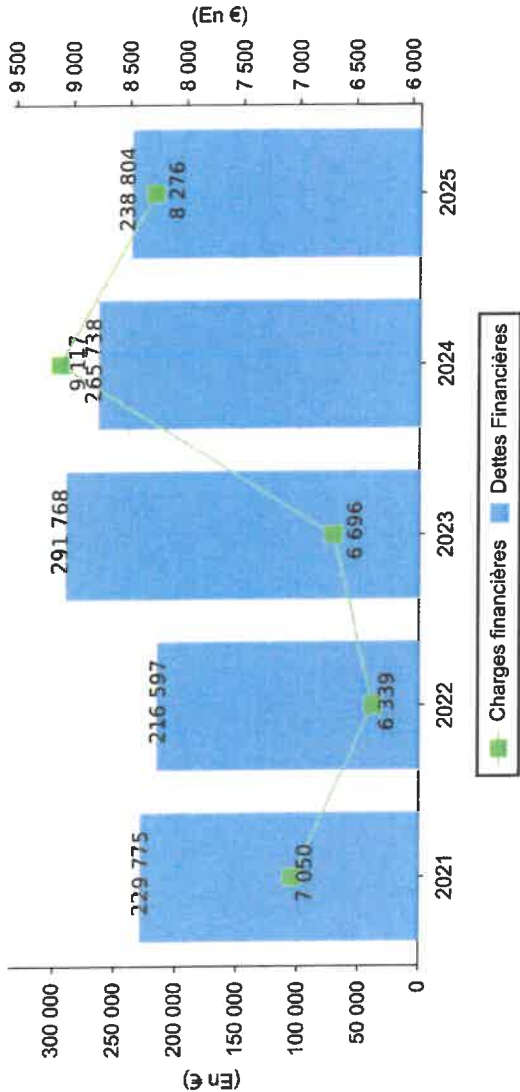
Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 063-216303347-20260310-CFU_2025-BF

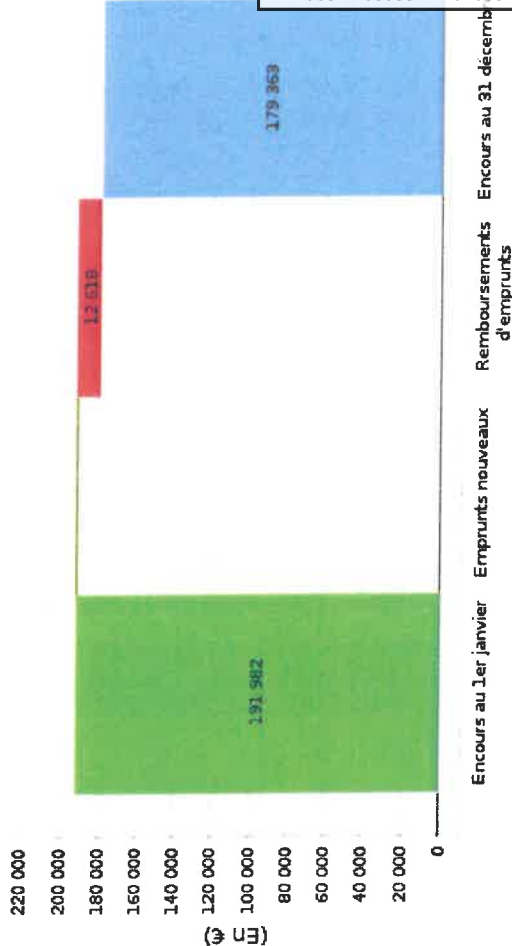
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2025



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).